

Annexe n°15 : Modèle-type d'attestation de contrôle de service fait

ATTESTATION DE SERVICE FAIT

SECRETARIAT GÉNÉRAL CHARGÉ DES AFFAIRES RÉGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau des affaires économiques, européennes et internationales
Mission Europe

**EXECUTION DE LA CONVENTION (COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI 2007-2013
FEDER, AXE ACTION..... + nom de l'action) SIGNEE AVEC (nom du porteur du projet)
LE.....**

Référence du dossier dans PRESAGE

**Vu la demande de paiement présentée le par
le bénéficiaire**

Date de la programmation initiale

Date de la dernière programmation

Date de notification de la subvention

Date de l'acte attributif de subvention (convention ou arrêté)

Coût total initial de l'opération programmé

Dernier coût total de l'opération programmé

Montant initial programmé de la subvention FEDER

Montant de la dernière programmation de la subvention FEDER

Taux initial de la subvention européenne programmée

Dernier taux de la subvention européenne programmée

Cocher les cases correspondantes

- **VERSEMENT INTERMEDIAIRE**
- **VERSEMENT DU SOLDE**

Je soussigné, , service technique certificateur, atteste que :

- Ce contrôle a été fait sur pièces *
- Ou ce contrôle a été fait sur pièces et sur place :
(joindre dans ce cas un compte rendu de visite au dossier et les références précises de ce compte-rendu)

*Pour les projets qui bénéficient d'une subvention FEDER supérieure ou égale à 500 000 €, une visite sur place doit être réalisée systématiquement lors de chaque demande de paiement. Pour les opérations dont le montant de la subvention FEDER est inférieur à 500 000 €, les visites sur place seront réalisées sur la base d'un échantillonnage.

Date :

Nom du vérificateur, service :

1) La conformité de la réalisation physique du projet tel qu'il a été approuvé, au vu :

- de ce qui a été programmé et de ce qui est inscrit dans la convention (annexes technique et financière)
- d'un rapport technique détaillé d'exécution ;
- d'un état récapitulatif détaillé des travaux certifié exact ;

2) La conformité par rapport aux pièces de dépense a été vérifiée

2-1) la réalité des dépenses encourues (dépenses probantes), toutes les pièces de dépenses ont été fournies, elles correspondent à des dépenses éligibles prévues, elles ont fait l'objet d'un paiement au bon créancier au vu :

- d'un état des dépenses réalisées signé et certifié par l'opérateur et son comptable **accompagné de :**
- factures originales portant la mention « acquittées » signées par le fournisseur; ou à défaut :
- *pour les maîtres d'ouvrages privés : factures certifiées payées, (mention portée sur chaque facture ou sur un état récapitulatif) par un commissaire aux comptes ou un expert comptable, ou accompagnées de relevés de compte bancaire du maître d'ouvrage faisant apparaître les débits correspondants ;*
- *pour les maîtres d'ouvrages publics, copies des factures accompagnées d'une attestation de paiement délivrée par le comptable public concerné.*

2-2) encaissement des cofinancements

- un état récapitulatif certifié exact des sommes encaissées au titre des autres cofinancements.
Dans le cas de surfinancement, préciser les conséquences :

EXECUTION FINANCIERE DE L'OPERATION

Coût total prévisionnel (éligible et non éligible) :

Coût total éligible programmé :

Coût total réalisé (éligible et non éligible) :

Coût total éligible réalisé :

FINANCEURS	PROGRAMME	ENGAGE	PAYE	%
UE- FEDER				
ETAT				
REGION				
DEPARTEMENT				
AUTRE COLLECTIVITE LOCALE				
AUTRE PUBLIC				
FONDS PRIVES				
MAITRE D'OUVRAGE				
COUT TOTAL ELIGIBLE				

OPERATION

REALISEE	
PAYEE	
SOLDEE	
ARCHIVEE	

PAIEMENT ALTERNATIF

2-3) Dans le cas de dépenses inéligibles :

- montant :
- motif qui conduit à les écarter :

Maître d'ouvrage	Date de la pièce de dépense	Référence de la pièce de dépense	Emetteur	Montant	Montant écarté	Motif
Total montant écarté (total de la colonne)						
Montant des dépenses présentées par le maître d'ouvrage						
Montant des dépenses éligibles						

3) Articulation avec le contrôle de légalité : préciser dans quelles conditions cette articulation a été réalisée

4) Respect des obligations

4-1) Les mesures de publicité prévues par les articles 8 et 9 du règlement n°1828/2006 de la Commission européenne du 8 décembre 2006, ainsi que par la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'UE dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale ont-elles été mises en œuvre ? si oui indiquer selon quelles modalités :

4-2) Respect du plafond de cumul des aides publiques : préciser si

- le décret du 16/12/1999 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement été respecté : _____ et si non pourquoi _____
- si la règle des minimis a été appliquée : _____ et si non pourquoi _____

4-3) Autres obligations

- la protection de l'environnement,
- l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- les principes de non-discrimination

